

Fonds Régions et Ruralité (FRR)
Volet 2 – Soutien à la compétence de
Développement local et régional des MRC



PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

1^{er} janvier au 31 décembre 2024



Adopté le 20 mars 2024
Résolution # 2024-03-083

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	1
2. ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES	1
3. MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS ET SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE	2
4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL	2
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	3
6. EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	4
7. DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....	5
8. PROMOTION RÉGIONALE	5
9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.....	6
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE	7
11. ÉTABLISSEMENT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT AINSI QUE LA CONCERTATION.....	7

1. MISE EN CONTEXTE

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2024 – Volet 2 vise à soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Cette enveloppe est dédiée aux MRC afin qu'elles prennent toute mesure favorisant leur développement conformément aux priorités d'intervention établies.

En vertu de l'entente entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020 et signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC doit établir et adopter ses priorités annuelles d'intervention. Ce document présente donc les priorités d'intervention relatives au Fonds Régions et Ruralité (FRR) / volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, lesquelles découlent des orientations budgétaires adoptées par les membres du conseil le 22 novembre 2023.

2. ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES

Le développement économique du territoire et l'accroissement de la richesse collective sont les préoccupations premières des élus(es) de la MRC.

Durant les cinq (5) dernières années, la MRC délègue à Accès Entreprise Beauharnois-Salaberry (AEBHS) initialement le « CLD » le pouvoir de créer, maintenir et promouvoir un climat propice au développement, en stimulant l'entrepreneuriat, en fournissant des moyens et des services nécessaires aux nouveaux investisseurs, incluant les entreprises d'économie sociale.

Comme l'entente de délégation venait à échéance au 31 décembre 2023, une réflexion conjointe (MRC et conseil d'administration de l'OBNL), en cours d'année, a mené à la décision de l'abolition de l'organisme et de l'intégration de la pleine compétence à la MRC en matière de développement économique.

En janvier 2024, cette intégration aura pour avantages de créer une plus grande synergie au sein de la nouvelle équipe de développement du territoire, composée des services du développement culturel, de la promotion et du développement récréotouristique, du développement social et du service aux entreprises.

Pour 2024, aux fins de l'accompagnement et du soutien financier des entreprises, la MRC compte assurer la mise en œuvre de projets porteurs, et en particulier les suivants:

- Projet ÉLABOR découlant de l'entente sectorielle pour le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025;
- Projet Proximité en expertise agroalimentaire;
- Projet de diagnostic en vue de la mutualisation d'équipements et d'infrastructures dans le milieu alimentaire, issu de l'entente bioalimentaire de la Montérégie;
- Projet de déploiement d'ambassadeurs Agro auprès des entreprises.

Pour appuyer financièrement les entreprises, la MRC peut compter sur les fonds suivants :

- Fonds d'aide aux entreprises (post pandémie);
- Fonds local d'investissement;
- Fonds local de solidarité;
- Fonds Rio Tinto Alcan.

3. MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS ET SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Pour l'année 2024, le conseil de la MRC a convenu de ne pas injecter de nouvelles sommes d'argent au « fonds de soutien aux projets structurants » dédié aux municipalités de son territoire. Cette décision repose essentiellement sur les motifs suivants :

- L'apport financier complémentaire de la MRC au programme d'aide financière du MAMH à la mise en œuvre du projet « Signature Innovation » – Volet 3 du FRR. Une somme de 100 000 \$ y étant attribuée en 2024;
- Le nombre de projets porteurs en développement et en aménagement du territoire en forte croissance et ayant une incidence financière sur le budget régional.

La MRC s'assurera des actions suivantes tout au cours de l'année :

- Suivi et modification de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), en concordance aux orientations politiques;
- Coordination du montant résiduel du Fonds de soutien aux projets structurants 2020-2022 (FSPS);
- Priorisation des investissements dans la mise en œuvre du projet signature innovation.

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La MRC de Beauharnois-Salaberry mobilise les partenaires politiques et socioéconomiques au sein d'un comité stratégique en développement social afin d'établir ensemble une gouvernance territoriale en développement social.

Il en émane quatre (4) priorités d'intervention : réussite éducative et sociale, transport collectif régional, santé mentale ainsi que jeunesse (enjeu de la négligence). Pour chacune d'entre elles, un comité de travail est en place afin de trouver des solutions structurantes et collectives à portée régionale.

Ainsi, en 2024, les actions se déclinent comme suit :

- Poursuite de la mobilisation et la concertation des acteurs en développement social sur le territoire de la MRC ;
- Implication des comités de travail dans la mise en œuvre de projets structurants ;
- Accompagnement des promoteurs dans le déploiement des initiatives: sécurité alimentaire, comité urgence logement social et abordable, sous-comité Filet de sécurité pour les décrocheurs, comité Vigie santé Beauharnois-Salaberry, comité santé mentale Beauharnois-Salaberry, mise à jour et mise en œuvre du plan de communication 2023-2028 en santé mentale, projet du retour d'un point de service à Sainte-Martine, etc;
- Participation à la concertation régionale intégrée en développement social et en réussite éducative - Concertation Horizon;
- Développement d'une entente logement avec l'OBNL Habitations Solidaires Sud-Ouest.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2024 comporte son lot de défis en aménagement du territoire :

- La révision du schéma d'aménagement amorcée en 2022 devra connaître davantage d'avancées;
- Un mandat octroyé et réalisé en 2023 portant sur le portrait commercial devra permettre d'identifier en 2024 les enjeux et les besoins en matière de développement commercial;
- Un mandat plus récent octroyé en novembre 2023 portant sur le portrait industriel permettra de dresser les enjeux en matière de développement industriel et de guider les municipalités dans leurs actions réglementaires et leurs investissements en infrastructures;
- La finalité du diagnostic territorial associée aux prévisions démographiques permettra de dresser éventuellement les orientations en matière d'aménagement du territoire.

À ces dossiers, s'ajoute la révision de l'encadrement réglementaire portant sur l'implantation d'éoliennes. La MRC étant toujours intéressée à s'impliquer dans un projet à titre de partenaire communautaire.

Également, avec l'appui financier du MAMH, via le volet 4 du FRR – coopération intermunicipale, la MRC poursuivra la mise en place de son service de géomatique. D'importantes dépenses d'équipements et fournitures informatiques sont prévues pour répondre aux besoins des municipalités et de la MRC.

6. EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

La MRC développe depuis 1996 le Parc régional de Beauharnois-Salaberry. Depuis sa création, ce dernier relie les deux pôles urbains de la MRC à 4 des 5 municipalités rurales du territoire. Ce dernier offre 72 km de pistes cyclables, des haltes d'interprétation, des quais et des rampes de mise à l'eau.

En 2022, la MRC a complété un vaste exercice de consultation menant à l'adoption d'une *Planification stratégique de développement du Parc régional et du réseau cyclable régional de Beauharnois-Salaberry 2022-2027*.

Ainsi, pour 2024, la MRC entend prioriser toutes actions liées à l'exploitation, la promotion et le développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, et ce en conformité avec les grandes orientations de la *Planification stratégique 2022-2027* :

- Mise en œuvre de la planification stratégique / plan d'action phase 1 – 2023 :
 - Résultats de l'étude de pré faisabilité pour le développement de nouveaux sites VR et d'hébergement atypique et déploiement des prochaines démarches ;
 - Analyse de l'opportunité pour du navettage pour la traversée du canal de Beauharnois;
- Gestion de la Vélo-Patrouille (35 bénévoles sillonnant le réseau du parc);
- Réalisation des travaux d'infrastructures afin d'assurer la sécurité des usagers :
 - Finalisation de la reconstruction d'un tronçon de la piste cyclable à Beauharnois Ouest ;
 - Aménagement d'un sentier multifonctionnel dans le secteur de Saint-Louis-de-Gonzague, reliant le parc au noyau villageois;
 - Finalisation de la réfection de la passerelle de Saint-Étienne-de-Beauharnois;
- Acquisition de nouveaux équipements visant l'amélioration de l'expérience client pour les usagers du Parc régional;
- Analyse de l'état du drainage de la piste cyclable (secteur Beauharnois) et planification des travaux requis;
- Accompagnement pour la réalisation d'un plan quinquennal des investissements et priorisation des actifs du Parc régional répertoriés en 2023.
- Entretien de la canopée et dépôt d'un plan de gestion de l'agrile du frêne;
- Mise en place d'un système de vente en ligne pour les droits d'accès et de séjour dans le Parc régional;
- Poursuite des négociations avec Hydro-Québec, pour la révision des limites du Parc régional;
- Analyse en regard de la lutte aux espèces exotiques envahissantes (nerprun, phragmite, herbe à puce).

7. DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le service culturel de la MRC a pour mandat de favoriser le développement culturel sur le territoire. Appuyé par un conseil de la culture et d'une politique culturelle, il a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle régionale et de concerter les acteurs du milieu.

En 2024, ce plan comprend les actions suivantes :

- Gestion de la nouvelle entente de développement culturel convenue avec le ministre pour 2024– Aide aux initiatives de partenariats avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
 - Appel de projets en soutien aux initiatives culturelles;
 - 50 ans de nightlife – Exposition itinérante en collaboration avec le MUSO - Musée de société des Deux-Rives;
 - Culture en plein air – Spectacles extérieurs en collaboration avec Valspec;
 - Trousses Archeo – Ateliers scolaires d'introduction en partenariat avec Pointe-du-Buisson, Musée d'archéologie;
 - Ateliers techniques de restauration patrimoniale en partenariat avec les bibliothèques de la MRC;
 - Briller à l'âge d'or – Ateliers de médiation culturelle en partenariats avec les centres et associations qui offrent des services aux personnes âgées;
 - Chroniques du parc – Appel de projets en vue de la création d'une œuvre d'art éphémère in situ à Salaberry-de-Valleyfield, dans le Parc régional;
 - *Découvrabilité* de l'offre culturelle – Création d'outils et de contenu de promotion;
- Remise du Prix Reynald Piché;
- Organisation de la Soirée culturelle – activité de réseautage pour le milieu culturel;
- Gestion des expositions à la Galerie Marie et Pierre Dionne (espace de diffusion pour les arts visuels);
- Participation au projet Vocation en art en partenariat avec le Carrefour Jeunesse-Emploi de Beauharnois-Valleyfield;
- Animation lors des Journées du patrimoine religieux;
- Gestion du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
- Protection et promotion du patrimoine bâti :
 - Formation et accompagnement offerts aux acteurs municipaux;
 - Caractérisation des immeubles et milieux à intérêt patrimonial;
 - Accompagnement des municipalités pour les projets en patrimoine.

8. PROMOTION RÉGIONALE

La MRC assure la promotion de son territoire qui s'appuie notamment sur la mise en valeur des attraits récréotouristiques et culturels. Elle poursuit donc la mise en œuvre de son plan pour bonifier les attraits existants et diversifier les activités en lien avec l'eau, élément distinctif du positionnement récréotouristique du territoire.

Ainsi, pour 2024, la MRC veut contribuer au rayonnement d'Escapade Beauharnois-Salaberry par son plan marketing triennal, pour une 3^e année. Pour y parvenir, la MRC entend poursuivre le déploiement d'une signature récréotouristique régionale forte mettant en valeur le territoire et nos organisations autour des quatre (4) axes, soit : EAU, AGRO, VÉLO, CULTURE.

Plus concrètement, les actions priorisées se déclinent comme suit :

- Promotion et mise en marché :
 - Mise à jour de la carte touristique et sa diffusion ;
 - Arrimage avec Destination Valleyfield ;
 - Actualisation de la plateforme de contenu web en continu ;
 - Campagne numérique ciblée (Facebook et Instagram) ;
 - Publicité sur panneau autoroutier ;
 - Campagne ciblée pour le Parc régional ;
 - Développement d'une cohorte de fiers ambassadeurs touristique ;
 - Développement des *Escapades* comme outil de promotion ;
 - Développement de partenariat avec des entreprises et organismes de la région pour rendre accessible l'utilisation de vélos adaptés.
- Accueil et formation :
 - Embauche des préposés à l'accueil ;
 - Coordination de deux lieux d'accueil touristiques (Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Louis-de-Gonzague) ;
 - Formations aux entreprises récréotouristiques ;
 - Développement d'une formation en ligne.
- Accompagnement des entreprises récréotouristiques :
 - Soutien aux organisations dans le développement et la commercialisation de leur offre touristique ;
 - Mise en œuvre, pour une 2^e année, du plan triennal avec Desjardins pour le développement d'escapades
 - Mise en œuvre de l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Projet Proximité phase 2.
- Arrimage avec les acteurs municipaux actifs en promotion ;
- Coordination du Comité aviseur en promotion régionale.

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, la MRC joue un rôle important de facilitatrice pour la concertation et la coordination. Parmi les dossiers importants qui lui ont été confiés, notons la gestion de la formation et la création d'un registre d'information centralisé. Ainsi, en 2024, la MRC entend poursuivre ses engagements en collaboration avec les municipalités du territoire.

Les actions prioritaires en 2024 se déclinent comme suit :

- Mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;
- Gestion de la formation des pompiers ;
- Développement d'ententes de coopération intermunicipales;
- Maintien des bottins et registres destinés à la planification de la sécurité incendie et civile;
- Poursuite de l'offre de services à la MRC de Roussillon;
- Développement d'un outil géomatique en matière de portrait et d'analyse des lieux d'incendie.

La sécurité civile est également au centre des préoccupations. La MRC offre aux municipalités locales, selon les besoins exprimés, un appui dans la mise en œuvre de leur Plan de sécurité civile.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Outre la gestion courante du Comité de sécurité publique, la MRC agit aussi à titre de coordonnateur de campagnes de sécurité publique ou, encore, de gestionnaire d'outils de planification, aux bénéfices des municipalités. Elle exerce ses différents mandats avec la collaboration des corps policiers.

Les actions prioritaires se déclinent comme suit :

- Planification et coordination de la Sécuri-Parc, en collaboration avec les partenaires;
- Poursuite des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière « *Pas de cell au volant, c'est gagnant !* » et « *Pas de cell en pédalant, c'est gagnant !* »;
- Projet d'acquisition de radars pédagogiques supplémentaires – en attente d'un retour du ministère à une demande d'aide financière.

11. ÉTABLISSEMENT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT AINSI QUE LA CONCERTATION

La MRC est l'interlocuteur privilégié pour la conclusion d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du milieu.

La MRC sera à l'affût des enjeux et opportunités pour les municipalités de son territoire et le cas échéant, conviendra d'ententes avec la Table de concertation régionale de la Montérégie, en concertation avec les ministères et les autres partenaires.

Plus spécifiquement, en 2024, la MRC sera proactive en participant aux différentes Tables de travail et aux ententes suivantes :

- Table de concertation régionale de la Montérégie ;
- Table des préfets et élus de la couronne-sud de Montréal ;
- Table de concertation Horizon;
- Ententes de développement sectorielles montérégiennes :
 - Développement du secteur bioalimentaire;
 - Développement de projets mobilisateurs en économie sociale;
 - Développement pour la forêt;
 - Partenariat territorial pour les arts et lettres;
 - Développement pour l'économie et la main d'œuvre;
 - Valorisation du patrimoine bâti en Montérégie;
 - Développement des réseaux multifonctionnels de la Montérégie;
 - Développement de la géomatique en Montérégie.